

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussignée, Dre Geneviève Ostiguy, médecin de famille de formation et contractuelle faisant partie de l'équipe appelée santé du public à la Direction Santé et Sécurité d'Hydro-Québec, ayant un bureau au siège social, soit l'édifice Jean-Lesage, 75, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, H2Z 1A4, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis engagée à titre de médecin contractuelle depuis plus de dix ans par Hydro-Québec. J'y ai assumé progressivement un triple rôle, premièrement en assumant le rôle de médecin du travail opérationnel, deuxièmement en donnant des avis sur les impacts des installations, des activités ou des programmes d'Hydro-Québec sur la santé du public, et, enfin, en agissant à titre de membre du Conseil médical de la Direction Santé et sécurité.
2. À titre de médecin en santé du public, je travaille en collaboration avec le Dr Michel Plante. En tant que médecin responsable en santé du public, ce dernier a piloté le dossier en lien avec les enjeux sanitaires posés par le programme des chauffe-eau interruptibles. En tant que collègues membres de cette équipe, nous nous tenons mutuellement au courant des dossiers, partageons et commentons nos documents de travail et pouvons participer de concert à certaines des rencontres ou conférences téléphoniques. Ainsi, en tant qu'équipe, nous avons été témoins de ou avons participé à plusieurs démarches effectuées par Hydro-Québec en vue de caractériser le risque sanitaire associé à un éventuel programme de chauffe-eau interruptibles, dans le contexte de la problématique de la contamination de certains chauffe-eau électriques par la légionelle.
3. Dans le cadre de ces démarches, plusieurs rencontres et échanges se sont tenus depuis 2016 avec le Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) et l'Institut national de santé publique (INSPQ), en lien avec le premier rapport (IREQ2015-0169, daté du 6 janvier 2016 et déposé en preuve¹ à la demande de la Régie), puis avec les réponses aux questions de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de l'INSPQ (addendum LTE-RT-2016-0030²). J'ai d'ailleurs personnellement répondu à ces questions en collaboration avec le Distributeur et l'IREQ.
4. Rappelons qu'en raison de l'opinion défavorable de l'INSPQ en 2016, Hydro-Québec ne souhaitait pas, à ce moment, aller de l'avant avec son projet de chauffe-eau interruptibles.
5. La dernière rencontre avec le MSSS et l'INSPQ s'est tenue très récemment, soit le 14 mars 2018, et d'autres rencontres sont à prévoir au cours des prochaines semaines et mois, en fonction de l'évolution du dossier.

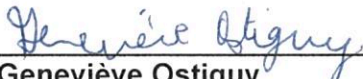
¹ Pièce HQD-7, document 1 (B-0081), annexe A.

² Idem, annexe B.

6. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger des informations de nature scientifique et technique sur les problématiques sanitaires en lien avec la prolifération de la légionelle dans les chauffe-eau électriques du marché québécois ainsi que d'explorer les pistes de solution envisageables afin d'éventuellement régler cette problématique.
7. Depuis la mi-novembre 2017 mais de façon plus concrète depuis le 15 janvier 2018, des pistes de solutions visant à concevoir et mettre en application un critère anti-légionelle, ce qui permettrait de mettre en œuvre un programme d'interruption des chauffe-eau ont été discutées entre l'un ou l'autre des médecins en santé du public d'Hydro-Québec, de concert avec les ingénieurs de l'IREQ et les spécialistes de l'INSPQ.
8. L'INSPQ a également, tout récemment, recommandé à Hydro-Québec de consulter des experts externes afin d'améliorer ou garantir la solidité des assises scientifiques d'un tel critère.
9. À cette fin, Hydro-Québec est actuellement en discussion sérieuse avec une sommité québécoise en la matière.
10. Au courant des prochains mois, il y aura des échanges d'information avec cette sommité. Une première rencontre est envisagée dans la semaine du 9 avril 2018, afin de bien définir la nature du mandat et de partager des informations pertinentes avec les ingénieurs du LTE sur le fonctionnement et les particularités techniques des chauffe-eau électriques.
11. Il est important de préciser que ces échanges d'information seront couverts par une entente de confidentialité, comme il est pratique courante en ce domaine.
12. Au courant des prochains mois, sous réserves de nouveaux intrants, des conclusions du premier mandat et d'autres considérations pouvant survenir, les étapes suivantes sont donc envisageables :
 - Avril à juillet 2018 environ : discussions, dépôt et analyse de la réponse au mandat.
 - Août à décembre 2018 environ: tests complémentaires si jugés requis suite à la première réponse au mandat.
13. Ce n'est donc qu'au terme de l'ensemble de ces démarches qu'il sera possible d'avoir un portrait plus clair et précis des enjeux liés au programme qui pourraient toujours être présents.
14. Il n'apparaît pas opportun, à cette étape importante du dossier, de discuter publiquement de l'état d'avancement de ces démarches ni de la teneur des discussions avec l'INSPQ ou d'autres intervenants, tant que lesdites démarches n'auront pas produit de conclusions et tant que l'ensemble des considérations n'auront pas été étudiées.
15. De plus, il est important de préciser que les documents déjà déposés au dossier à la demande de la Régie (annexes A et B de la pièce B-0081) ne sont plus suffisamment représentatifs de l'état d'avancement du dossier, celui-ci ayant évolué considérablement depuis.

16. Dans ce contexte, les réponses qu'Hydro-Québec pourrait fournir aux demandes de renseignements visant ces documents ne contribueraient pas à l'avancement du dossier.
17. De même, si l'audience devait avoir lieu des 7 au 10 mai 2018 comme prévu, et en l'absence des résultats des travaux en cours, Hydro-Québec ne pourrait que rendre compte de l'état d'avancement préliminaire et parcellaire d'un dossier qui évolue très rapidement à l'heure actuelle, ce qui ne fournirait pas le portrait global des problématiques et des solutions en cours d'analyse ou pouvant être mises de l'avant.
18. Attendu que les démarches entreprises et à venir vont devoir se poursuivre au cours des prochains mois avant d'obtenir un portrait complet de l'ensemble du dossier, je suis d'avis que la Régie de l'énergie bénéficierait ultérieurement d'une meilleure représentation de l'état de la situation et des enjeux résiduels, le cas échéant, lorsque les démarches auront été complétées.
19. De plus, il est à craindre que la tenue d'une audience publique à cette étape du dossier soit de nature à ralentir les efforts des acteurs impliqués dans une telle démarche, voire de compromettre le déroulement sain et diligent des discussions.
20. J'ai une connaissance suffisante des enjeux sanitaires et de l'évolution du dossier du fait de mon travail de médecin au sein de l'équipe santé du public, tel qu'explicité au point 2.

Et j'ai signé à Montréal, ce 22 mars 2018


Geneviève Ostiguy

Déclaré solennellement devant moi à Montréal,
ce 22 mars 2018



Sylvie Gravel #213 388
Commissaire à l'assermentation
Pour le Québec

